

Déclaration des performances

According to Construction Products Regulation EU N° 305/2011

N°: DOP-MD2400L-2013

1. Code d'identification unique du produit type:

MD2400: Centrale de détection incendie analogique adressable 1 à 3 réseaux

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, §4:

Type: MD2400L

Variante de la MD2400

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Composant pour les systèmes de détection d'alarme incendie installé dans les bâtiments

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 §5:

LIMOTEC - Bosstraat 21 - 8570 Vichte - Belgique

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 §2:

Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 1

7. Dans le cas de la déclaration de performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

ANPI asbl / N° accréditation 1134

A réalisé les essais type et l'inspection initiale de l'usine de fabrication et du contrôle de la production en usine avec une surveillance continue, évaluation et approbation du contrôle de production en usine du système 1

Et a émis le certificat suivant:

1134-CPR-077

8. Dans le cas de la déclaration de performance concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

Non applicable, voir point 7

9. Performances déclarées:

Toutes les exigences, y compris toutes les caractéristiques essentielles et les performances correspondantes pour l'usage ou les usages prévus indiqués dans le point 3 ci-dessus ont été déterminés comme décrit dans la hEN et mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Exigences générales	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 4
Exigences générales pour l'indication	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 5
Condition de repos	Réussi	EN 54-2: 1997/A1:2006 Art 6
Condition d'alarme incendie	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.11
Condition de défaut	Réussi	EN 54-2: 1997/A1 2006 Art 8.1, 8.2, 8.3, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8
Condition de mise hors service	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 9
Condition de mise en test	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 10
Exigences de conception	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 12 & 13
Marquage	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 14
Exigences générales pour l'alimentation électrique	Réussi	EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 4
Les fonctions de l'alimentation électrique	Réussi	EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 5
Matériaux, conception et fabrication de l'alimentation électrique	Réussi	EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 6.1, 6.2, 6.3
Documentation de l'alimentation électrique	Réussi	EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 7
Marquage de l'alimentation électrique	Réussi	EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 8
Test de l'alimentation électrique	Réussi	EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9
Essai de résistance à la température 'Froid' opérationnelle	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 15.4 EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9.5
Essai de résistance à la température 'Chaleur humide' opérationnelle	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 15.5 EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9.6
Essai de résistance à la température 'Chaleur humide' endurance	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 15.14 EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9.14
Essai de résistance à l'impact	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 15.6 EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9.7
Essai de résistance à la vibration opérationnelle	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 15.7 EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9.8
Essai de résistance à la vibration endurance	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 15.15 EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9.15
Essai de résistance aux perturbations électriques et électromagnétiques	Réussi	EN 54-2: 1997/A1: 2006 Art 15.8 & 15.13 EN 54-4: 1997/A1:2002/A2:2006 Art 9.9

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.


La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Danny SNAUWAERT

Administrateur

Vichte, 22 Novembre 2013



D. SNAUWAERT